

ARRÊTÉ

N° A2025-117

portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Sainte Colombe la Commanderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme GUEDON Marina , <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/09/ 2025 Favorable
Mme ROBERT Stéphanie , <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	2	01/09/ 2025 Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Sainte-Colombe-la-Commanderie, le 1er septembre 2025
Le Maire, Jacky Buyze.



ARRÊTÉ

N° A2025-118

portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Le Maire de Sainte Colombe la Commanderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme VOISIN Tatiana , <i>adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/09/ 2025 Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Sainte-Colombe-la-Commanderie, le 1er septembre 2025
Le Maire, Jacky Buyze.



ARRÊTÉ

N° A2025-119

portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Sainte Colombe la Commanderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BIDAUX Laurence , <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	3	18/12/ 2025 Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Sainte-Colombe-la-Commanderie, le 1er septembre 2025
Le Maire, Jacky Buyze.

